



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

FARMOR vous informe des obligations et sanctions prévues en cas de manquement à la sécurité et à la protection des employés.

VOS OBLIGATIONS :

Nouveau Code du Travail :

Art. L4121-1 et suivant (ancien L230-2 et suivant) :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement. »

Art. R4224-14 (ancien R232-1-6 al.1) :

« Les lieux de travail sont équipés d'un **MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS** adapté à la nature des risques et facilement accessible. »

Art. R4224-15 (ancien R241-39) :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° - Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° - Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Art. R4224-23 (ancien R232-1-6 al.2) :

« Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux. »

LES SANCTIONS :

Responsabilité Pénale :

Art. L4741-1 (ancien L263-2) du Code du Travail :

Amende de 3 750 euros et un an d'emprisonnement ou de l'une des deux peines seulement.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de salariés de l'entreprise concernés par la ou les infractions relevées dans le procès-verbal visé aux articles.

En cas de récidive, **l'emprisonnement peut être porté à deux ans et l'amende à 9 000 euros.**

Art. 221-6 du Code Pénal :

75 000 euros d'amende et 5 ans de détentions en cas d'accident entraîné par un manquement délibéré à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la Loi.

Une condamnation à **l'affichage du Jugement** est en outre extrêmement fréquente.

Responsabilité Civile :

La jurisprudence des Cours et Tribunaux se montre plus stricte en cette matière.

FARMOR PANSE... PENSEZ FARMOR

FARMOR s.a.r.l.

Parc de l'Esplanade - 16, rue Paul-Henri Spaak - 77400 Saint Thibault des Vignes

Tél. 01 60 31 59 59 - Fax 01 60 07 56 31 - info@ifarmor.com - www.ifarmor.com

sarl au capital 10.000 € - RCS Meaux B 448 174 037 - Siret 44817403700029 - APE 514S

